

**Assainissement Non Collectif :  
Demande d'installation d'un dispositif**

Fiche de renseignement à remettre au SPANC pour toutes réhabilitations ou constructions nouvelles



**S P A N C**  
**Service Public d'Assainissement Non Collectif**  
N° de Siret = 200 067 916 00029

Communauté de Communes Cœur de Loire  
4 Place Georges Clemenceau  
58203 Cosne sur Loire  
Tél : 03.86.28.92.92  
[contact@coeurdeloire.fr](mailto:contact@coeurdeloire.fr)

**I. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

**PROPRIETAIRE**  
Nom – Prénom : .....  
Adresse : .....  
Commune : ..... Code postal : .....  
Téléphone : ..... Mail : .....

**OCCUPANT** (s'il n'est pas le propriétaire)  
Nom : .....  
Téléphone : Fax : ..... Mail : .....

**INSTALLATION : identique à celle du propriétaire :**   
Adresse : .....  
Commune : ..... Code postal : .....  
Référence cadastrale : .....

**II. INFORMATIONS SPECIFIQUES**

- La commune a-t-elle réalisé son schéma directeur d'assainissement :  oui  non
- Si oui, aptitude à l'assainissement non collectif pour le site concerné : .....
- Étude à la parcelle réalisée :  oui  non

**III. CARACTERISTIQUES DES LOCAUX A DESSERVIR**

- Construction neuve
- Amélioration des locaux existants
- Locaux d'habitation :  Résidence principale  Résidence secondaire

Nombre de chambres (ou pièces similaires comme bureau, bibliothèque ...) : \_\_\_\_\_  
Nombre de pièces principales (PP = nb de chambres +1) : \_\_\_\_\_  
Nombre d'Equivalents Habitant (1 EH = 1 PP) : \_\_\_\_\_  
Nombre d'occupants : \_\_\_\_\_

- Etablissement recevant du public :  oui  non

Description : .....

Capacité d'accueil : .....

- Locaux professionnels

Activité exercée : .....

Nature et qualité de l'eau à traiter : .....

Nombre d'usagers : .....

Pour ces 2 cas et pour une habitation dont le nombre de pièces est disproportionné par rapport au nombre d'occupants, **une étude particulière est obligatoire** pour instruire le dossier.

- Alimentation en eau potable

Le terrain est desservi par un réseau public d'eau potable :  oui  non

Utilisez-vous une alimentation privée  oui  non

En permanence  oui  non

Par période  oui  non

Précisez le type (puits, source, autres...) :

Existe-t-il des puits ou sources proches de la zone prévue pour votre assainissement :  oui  non

Dans un rayon de 35 m :  oui  non

Utilisé pour l'alimentation en eau potable :  oui  non

Terrain situé dans un périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable : (se renseigner à la mairie)

oui

non

#### **IV. CARACTERISTIQUES DU TERRAIN**

Superficie totale de la parcelle : .....

Superficie disponible pour l'assainissement : .....

Occupation de la parcelle (*pelouse, culture, arbre...*) : .....

Topographie :  faible < 5 %  moyenne entre 5 et 10 %  forte > 10 %

Le bâtiment d'habitation est-il situé au point bas du terrain :  oui  non

Nature du sol : entre 0,5 m et 1 m de profondeur

Roche (calcaire, granite)

sable

Argile (glaise)

terre végétale

Autre (à préciser) : \_\_\_\_\_

Présence d'une nappe d'eau à moins de 1 m (une partie de l'année) :  oui  non

Terrain hydro morphe (régulièrement saturé en eau) :  oui  non

Présence d'un exutoire de surface :  oui, (préciser) : .....  non  
(Mare, cours d'eau, fossé communal, départemental...)

Si rejet en milieu superficiel, étude particulière pour le rejet :  oui  non

## V. CARACTERISTIQUES DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Eaux pluviales séparées de la filière :  oui  non

### • Dispositif de prétraitement

Fosse toutes eaux de ..... m<sup>3</sup>, avec ventilation haute de diamètre 100 et extracteur,

Emplacement de la ventilation :  au-dessus des locaux habités  autres : \_\_\_\_\_

Dispositif de prétraitement complémentaire :

Bac à graisses de ..... litres

Préfiltre extérieur à la fosse de ..... litres

Fosse chimique de ..... m<sup>3</sup>,  Fosse d'accumulation de ..... m<sup>3</sup>

}  Eaux vannes  
 Eaux ménagères

### • Dispositif de relevage

Eaux brutes (chargées)

Eaux claires

Situé :  en amont

en aval de la fosse

en aval du traitement

### • Dispositif de traitement

Tranchées d'épandage à faible profondeur de \_\_\_\_\_ mètres réparties en \_\_\_\_\_ branches.

Lit d'épandage à faible profondeur de \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>, longueur \_\_\_\_\_ et largeur \_\_\_\_\_

Filtre à sable vertical non drainé de \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>, longueur \_\_\_\_\_ et largeur \_\_\_\_\_

Filtre à sable vertical drainé de \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>, longueur \_\_\_\_\_ et largeur \_\_\_\_\_

Tertre d'infiltration de \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> (au sommet du tertre), longueur \_\_\_\_\_ et largeur \_\_\_\_\_

Lit à massif de zéolite avec rejet : \_\_\_\_\_

Filière agréée. Nom commercial : \_\_\_\_\_

N° d'agrément : \_\_\_\_\_ Capacité de traitement : \_\_\_\_\_ Rejet : \_\_\_\_\_

Toilettes sèches :  Urine  Fèces

### • Evacuation des eaux traitées

Infiltration par le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au niveau de la parcelle.

Utilisation pour l'irrigation souterraine de végétaux (hors consommation humaine).

Rejet vers le milieu hydraulique superficiel\*, préciser lequel : .....

- Etude particulière démontrant qu'il n'y a pas d'autre solution :  oui  non

- Autorisation du propriétaire ou gestionnaire du milieu récepteur :  oui  non

Rejet vers un puits d'infiltration.....

- Etude hydrogéologique :  oui  non

\*S'il est démontré, par une étude particulière (ou hydrogéologique), qu'aucune autre solution n'est envisageable, le rejet des eaux traitées peut se faire dans un milieu hydraulique superficiel (ou par puits d'infiltration). Cependant, il est nécessaire d'obtenir une autorisation écrite du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur.

## **VI. ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE ET DE L'INSTALLATEUR**

Le propriétaire s'engage à transmettre le rapport du SPANC relatif au projet d'assainissement à l'installateur.

Le propriétaire et l'installateur s'engagent, après réception de l'avis favorable du SPANC, à réaliser l'installation dans son entier, conformément au projet accepté et selon la réglementation en vigueur et les règles de l'art (DTU 64-1).

En cas de changement du projet, une nouvelle demande devra être faite pour le nouveau projet.

Le propriétaire et/ou l'installateur s'engage(nt) à avertir le SPANC deux jours avant la fin des travaux et à ne recouvrir l'installation qu'après la visite de vérification d'exécution des travaux réalisée par ce dernier.

Le propriétaire s'engage à s'acquitter de la redevance de vérification de conception et de réalisation d'un montant de 85€ TTC, le jour de la réception des travaux par chèque ou carte bleue.

Le propriétaire reste responsable du choix, du dimensionnement et du bon fonctionnement de son système d'assainissement.

Le propriétaire  
(Date et signature)

L'installateur  
(Coordonnées, date et signature)

Date envisagée pour le début des travaux : .....

### **PIECES A FOURNIR PAR LE PROPRIETAIRE AU SPANC**

- Le présent formulaire dûment complété
- Un plan de situation
- Un plan de masse
- Un plan d'implantation (implantation de la construction, route, fossé, limites de propriété, puits, cours d'eau, dispositif d'assainissement individuel, sens de la pente...)
- Etude de sol et de définition du système d'assainissement (si nécessaire)
- Autorisation de rejet et étude particulière (pour les filières avec rejet en milieu hydraulique superficiel)
- Etude hydrogéologique (pour les filières avec rejet en puits d'infiltration)